

31 mai 2022

Cour d'appel de Reims

RG n° 22/00546

1ere Chambre sect.Civile

Texte de la décision

Entête

COUR D'APPEL

DE [Localité 1]

1ere Chambre sect.Civile

RG N° : N° RG 22/00546 - N° Portalis DBVQ-V-B7G-FEP7

ORDONNANCE DE RETRAIT DU RÔLE

LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE VINGT DEUX,

Nous, Elisabeth MEHL-JUNGBLUTH, présidente de chambre, en charge de la mise en état, assistée de Nicolas MUFFAT-GENDET greffier,

Motivation

Attendu qu'il a été enrôlé sous le numéro N° 22/00546 N° Portalis DBVQ-V-B7G-FEP7, l'affaire opposant Monsieur [I] [N] représenté Me Chéryl FOSSIER-VOGT de la SELARL FOSSIER NOURDIN, avocat au barreau de REIMS à Monsieur [O] [W], la S.A.S. ACTIUM GROUPE, la S.A.S. ACTIUM TP représentés par Me Nicolas VALLET, avocat au barreau d'ARDENNES ; la S.E.L.A.R.L. AJILINK LABIS CABOOTER représenté par Me Emmanuel BROCARD de la SELARL CABINET D'AVOCATS DE MAITRE EMMANUEL BROCARD, avocat au barreau de REIMS

Attendu que l'affaire indiquée ci-dessus a été appelée à l'audience du 31 mai 2022 au cours de laquelle les conseils des parties ont été entendues en leurs observations ;

Attendu qu'il ressort desdites observations et des pièces du dossier, que se trouvent réunies les conditions permettant le retrait du rôle de la Cour, que les parties ont confirmé par message RPVA, ainsi qu'à l'audience du jour ;

Dispositif

PAR CES MOTIFS

VU les articles 382 et suivants du code de procédure civile ;

Ordonnons le retrait de l'affaire du rôle de la cour d'appel de REIMS.

Le greffierLa présidente